



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Déserts médicaux en santé visuelle

Question écrite n° 40604

Texte de la question

M. Éric Alauzet attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les déserts médicaux en santé visuelle. En effet, les trois quarts de la population française présentent des troubles de la vue et une grande partie d'entre eux ont toujours autant de difficultés à être pris en charge par un ophtalmologiste, en particulier dans certains territoires. Le Président de la République en avait fait un objectif majeur dans le cadre de la réforme du 100 % santé, déclarant que des lunettes 100 % remboursées ne servaient à rien s'il fallait attendre 12 mois pour voir un ophtalmologiste. Dans le cadre de cet objectif, l'IGAS et l'IGESR avaient réalisé un rapport, qui a été remis en 2020. Les inspections soulignaient dans leur rapport que les mesures prises jusqu'à présent ne suffisent pas et ne suffiront pas non plus, en 2025, à résoudre à elles seules les problèmes structurels de la filière. Ce constat s'applique particulièrement dans le département du Doubs, qui compte seulement 5,9 ophtalmologistes et 4,1 orthoptistes pour 100 000 habitants, avec 44 % des ophtalmologistes âgés de 60 ans et plus. Face à cette crise de l'accès aux soins en santé visuelle, il paraît primordial de prendre des décisions concrètes et efficaces, à la fois rapidement et pour chaque territoire. Seule la coopération entre tous les acteurs de la filière permettra de pallier les difficultés structurelles que celle-ci connaît en matière de santé visuelle, avec la télémédecine ou encore une meilleure information des Français sur la possibilité de renouveler leurs équipements sans avoir nécessairement besoin d'une nouvelle ordonnance. C'est ainsi que l'IGAS et l'IGESR recommandaient, entre autres, de s'appuyer autant sur les orthoptistes que sur les opticiens lunettiers. Ces derniers peuvent jouer un rôle précieux, à partir des compétences professionnelles existantes et évolutives, en parfaite coordination avec les ophtalmologistes et les orthoptistes. C'est pourquoi il souhaite l'interroger sur les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour lutter contre les déserts médicaux de la santé visuelle et développer toutes les formes de coopération interprofessionnelle en mobilisant l'ensemble des professionnels œuvrant en faveur d'une meilleure aptitude visuelle des Français.

Données clés

Auteur : [M. Éric Alauzet](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40604

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 1er novembre 2021

Question publiée au JO le : [3 août 2021](#), page 6150

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)